



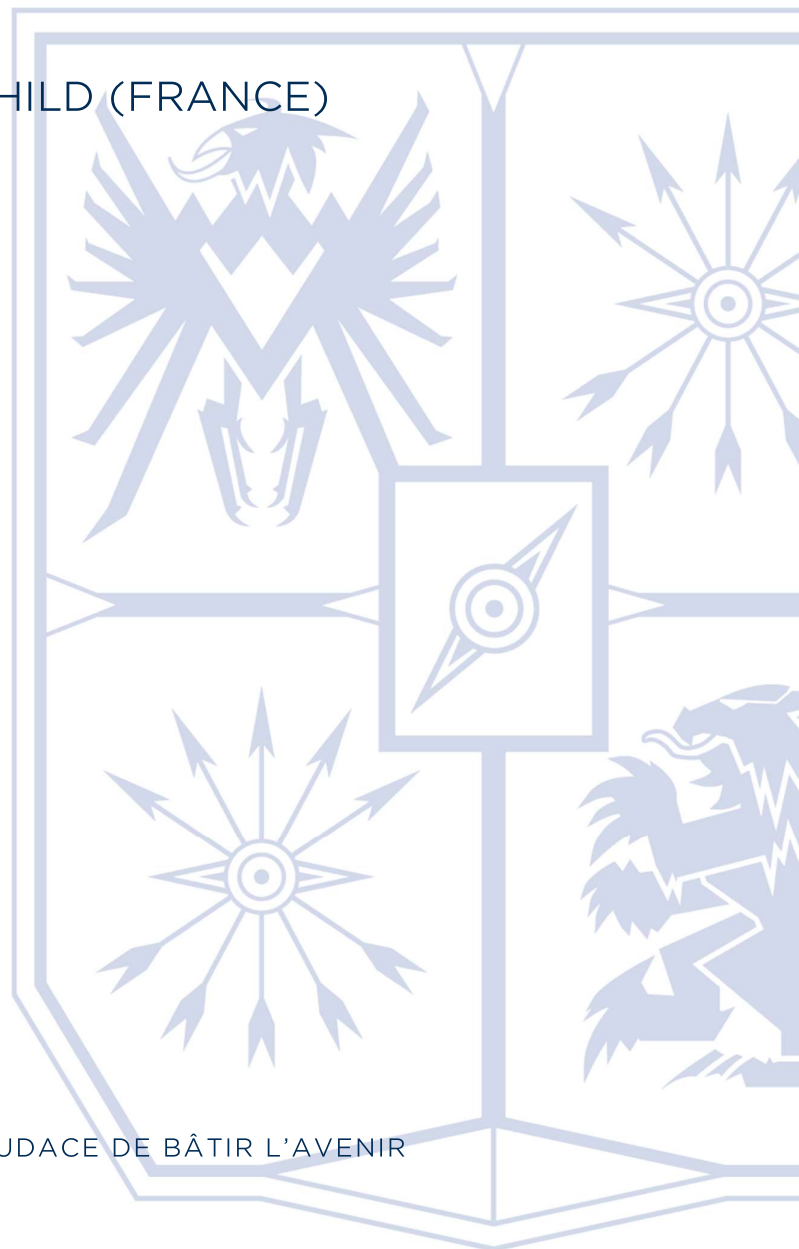
**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

INFORMATIONS ESG INVESTISSEURS

ART. 29 LOI ENERGIE ET CLIMAT

EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

JUIN 2023



EDMOND DE ROTHSCHILD, L'AUDACE DE BÂTIR L'AVENIR

Table des matières

INTRODUCTION	3
I DEMARCHE GENERALE DE LA BANQUE.....	3
POLITIQUE GENERALE DE LA BANQUE	3
CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE	4
LISTE DES PRODUITS ARTICLE 8 ET 9 SELON SFDR GÉRÉS PRENANT EN COMPTE DES CRITÈRES ESG	4
ADHÉSION DE L'ENTITÉ À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG4	
II MOYENS INTERNES	5
DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES	5
ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ	6
III DEMARCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ.....	6
CONNAISSANCE, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE	6
INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION.....	6
INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	7
IV STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS.....	7
VI Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre	8
VII STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	9
VIII DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES	10
IX INFORMATION ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2011	11

INTRODUCTION

L'article 29 de la Loi n°2019-1147 (dite « Loi Energie et Climat ») a créé ou modifié les articles L. 511-4-3, L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du Code monétaire et financier (« COMOFI »). Son objectif est d'inciter les acteurs de la Finance et notamment les établissements de crédit offrant des services de gestion de portefeuille ou de conseil en investissement à (i) intégrer les informations sur les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans la politique relative aux risques en matière de durabilité, (ii) communiquer sur la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les informations du présent rapport visées à l'article 29 de la Loi Energie et Climat portent sur Edmond de Rothschild (France) LEI : 9695002JOWSRCLLLNY1

Il est précisé que Edmond de Rothschild (France) a confié à Edmond de Rothschild Asset Management (France), sa filiale spécialisée dans la gestion d'actifs, la mission de sélection des actifs et de constitution de l'allocation des comptes sous gestion dans le respect des termes et conditions des mandats donnés par ses clients. Edmond de Rothschild (France) supervise l'activité ainsi externalisée et reste seule responsable de la bonne exécution des mandats à l'égard des clients finaux. Elle s'appuie largement sur l'expertise développée par cette filiale en matière d'investissement responsable.

I DEMARCHE GENERALE DE LA BANQUE

POLITIQUE GENERALE DE LA BANQUE

Le groupe Edmond de Rothschild est engagé depuis de nombreuses années pour une finance plus durable qui s'inscrit dans l'ADN de notre gestion : indépendante, active, fondamentale et de conviction. Gage de meilleure gestion des risques mais également créatrice de valeur sur le long terme,

L'IR est au cœur des activités de Groupe et l'expertise des équipes dans l'asset management et la banque privée accompagne les transformations qui s'opèrent au sein du secteur en apportant des solutions concrètes aux enjeux actuels.

Notre approche consiste à offrir des placements performants dans le domaine des actifs liquides, tout en soutenant le développement d'entreprises vertueuses. Elle est validée par la confiance de clients institutionnels de renom.

- Pour cela, nous adoptons une démarche pragmatique et positive qui vise à améliorer l'existant. Nous souhaitons accompagner les entreprises investies dans leur croissance durable.

Notre approche est dynamique : l'investissement responsable est au cœur de nos innovations tant dans la conception de nouveaux produits

- Notre approche est également tournée vers le long terme : nous avons la conviction qu'en s'affranchissant de l'immédiateté des marchés financiers, nous pourrions bâtir des solutions d'investissement durables qui associent performances financière, sociale et environnementale.

CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Edmond de Rothschild (France) dispose sur son site Internet d'une page dédiée l'Investissement Responsable :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/banque-privee/publication-informations-durabilite>

- Le Rapport de Développement Durable du Groupe, mis à jour annuellement
- La Politique d'Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild (France), ainsi que celle du Groupe
- La déclaration sur les incidences négatives
- La définition et la méthodologie de l' « Investissement Durable »
- La liste des mandats « Article 8-SFDR » ainsi que les informations précontractuelles et autres publications requises.

En outre, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) est intégrée au rapport financier annuel d'Edmond de Rothschild (France) disponible sur le lien suivant :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/Pages/Annual-Report-and-Pilar-III.aspx>

LISTE DES PRODUITS ARTICLE 8 ET 9 SELON SFDR GÉRÉS PRENANT EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Les mandats relevant de l'article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 (dit « SFDR » ou « Disclosure ») sont: Equilibré Investissement Responsable, Dynamique Investissement Responsable et Offensif Investissement Responsable. Aucun mandat article 9 au sens du même Règlement n'est à ce jour commercialisé.

Approche ESG retenue	Encours sous gestion (en millions d'euros)	% des Encours sous gestion
Exclusion		100%
ESG (article 8 SFDR)	260	6.3 %
TOTAL	4 140	-

Données au 31/12/2022

Nous avons pour projet d'élargir notre offre de gestion Article 8 sur l'année 2023.

ADHÉSION DE L'ENTITÉ À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG

À la date de rédaction du présent rapport, Edmond de Rothschild (France) n'adhère pas à une charte, un code ou une initiative relative à l'intégration de critères ESG dans la politique d'investissement de ses mandats de gestion. Cependant, Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui :

- est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) depuis 2010,
- a mis en œuvre une Stratégie d'Investissement Responsable depuis 2013,
- mis en ligne sur son site internet sa Politique d'Investissement Responsable :

<http://www.edmond-de-rothschild.com/edmond-de-rothschild-groupe/politique-investissement-responsable-et-integration-risques-durabilite>

II MOYENS INTERNES

DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES

Un équivalent temps plein se consacre à la gestion et au suivi des mandats Investissement Responsable.

Les gérants qui travaillent sur les mandats Investissement Responsable peuvent s'appuyer sur les divers spécialistes du Groupe. Ils sont en outre en charge de forger notre approche et notre méthodologie Investissement Responsable.

Il s'agit de professionnels expérimentés en matière d'investissement responsable, avec notamment des années d'expérience consacrées à la recherche extra-financière et à l'implémentation de stratégies financières destinées à la création de valeur sur le long terme.

Les gérants utilisent les principaux prestataires externes dans le cadre du dispositif du suivi des critères ESG des fonds :

- Sustainalytics : fournit des notations ESG et analyses des controverses
- Carbon4 Finance: partenariat afin d'avoir accès à leur recherche Carbon Impact Analytics et d'identifier les entreprises les plus performantes en matière de climat au sein de chaque secteur ; Carbon4 Finance fournit une analyse exhaustive de l'empreinte carbone, identifiant à la fois les risques et les opportunités, y compris le calcul des émissions induites et des économies d'émissions (émissions de portée 1, 2 et 3 en amont et en aval).
- MSCI: notations ESG, indicateurs d'incidences négatives (hors climat) et indicateurs taxonomie, contribution aux ODD, indicateurs clé pour nos fonds ISR (hors climat)
- Conser : Etablit « consensus ESG » des fonds à partir d'une méthodologie propriétaire basée sur l'intelligence collective.

Part en % des ETP concernés sur le total ETP	6 %
Montant des investissements dans la recherche	10 854€*
Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	3

*Hors support d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)

ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ

Le groupe Edmond de Rothschild dispose depuis mars 2022 d'un comité de Durabilité. Cet organe de gouvernance coordonne l'intégration des sujets de durabilité au sein des activités et la transversalité des sujets. Il remonte les plans d'action au comité exécutif du Groupe.

Le Groupe adhère également depuis juin 2021 aux 16 priorités pour la finance durable établies par l'Association de Banques Privées en Suisse. Ces 16 priorités se déclinent en 4 volets :

- L'engagement
- L'offre et le conseil
- La formation
- Le risque climat

Edmond de Rothschild (France) est engagé dans cette démarche volontaire afin de mettre en place les actions nécessaires pour répondre à ces priorités et accélérer la transition vers une économie plus durable démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.

Au niveau d'Edmond de Rothschild (France) un comité projet "finance durable" a également été mis en place.

Le renforcement de la formation des collaborateurs sur la finance durable via la mise en place d'un e-learning obligatoires sera dispensé sur 2023. Cette formation annuelle est obligatoire pour la Direction, les Banquiers et les fonctions supports concernés

III DEMARCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

CONNAISSANCE, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur l'expertise de sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France) et notamment de l'équipe IR de cette entité. Déployée au sein des équipes de gestion avec l'aide de l'ensemble des fonctions support, la 3ème stratégie IR (2021-2024) est pilotée sous l'autorité du Comité Exécutif Asset Management du groupe Edmond de Rothschild et coordonnée par un Comité de Pilotage IR Asset Management

INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION

Le Règlement Disclosure établit ainsi des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers (dont les mandats de gestion).

En outre, le Règlement Disclosure prévoit l'obligation pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers de publier des politiques écrites sur l'intégration des risques en matière de durabilité et de garantir la transparence de cette intégration.

En matière de rémunération, l'objectif est de :

- parvenir à davantage de transparence, en termes qualitatifs ou quantitatifs, en ce qui concerne les politiques de rémunération,

- promouvoir une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité,
- s'assurer que la structure de la rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive en matière de durabilité, et que celle-ci soit liée à la performance ajustée aux risques.

Afin de se conformer à ces dispositions, Edmond de Rothschild (France) a :

- mis à jour sa Politique de Rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité ;
- publié ces informations sur son site Internet.

Dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité¹ tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild (France) a fixé depuis 2021 des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation. L'extension d'inclusion de critères ESG dans la rémunération concerne tous les collaborateurs en 2022. Il s'agit notamment de suivre avec succès la formation en ligne sur le développement durable

INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été mis à jour afin d'intégrer les risques en matière de durabilité.

Cette mise à jour a été l'occasion de préciser les exigences destinées à permettre de poursuivre la transformation et l'encouragement au développement d'une économie plus durable. L'article 29 de la loi Energie et Climat et son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 imposent notamment de nouvelles obligations en matière de gouvernance. Aussi, afin de satisfaire aux nouvelles dispositions de l'article D. 533-16-1 (III.3.c) du COMOFI, l'article 1 du Règlement Intérieur relatif à la compétence du Conseil a été modifié afin d'y intégrer l'examen régulier de la Politique d'investissement responsable et d'intégration des risques en matière de durabilité établie par le groupe Edmond de Rothschild, laquelle reflète la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au sein de la Banque.

IV STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS

Au 31 décembre 2022, ni Edmond de Rothschild (France) ni son délégataire Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne participent aux assemblées générales des émetteurs des titres inscrits dans les portefeuilles sous gestion.

¹ Ce risque est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance que, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement effectué.

V Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

A ce jour, aucun engagement d'investir dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie européenne n'est pris dans le cadre de nos mandats Investissement Responsable.

VI Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur ce point sur la stratégie définie par sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui dispose depuis 2017 d'une feuille de route climat visant à limiter le réchauffement climatique, en ligne avec l'Accord de Paris via une décarbonation progressive de nos portefeuilles d'ici 2050. A ce titre, Edmond de Rothschild Asset Management (France) se réfère à plusieurs démarches climat existantes, notamment le Montreal Carbon Pledge dont elle est signataire depuis 2015, le CDP (Carbon Disclosure Project), les recommandations de 2017 de la TCFD visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de prise en compte du risque climat ainsi que la Science Based Target (SBT) Initiative

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management participe à plusieurs initiatives et commissions qui englobent des sujets climat au niveau local (FIR), européen (EFFAS) et global (ICGN, PRI).

Méthodologie

La feuille de route Climat de Edmond de Rothschild Asset Management (France) couvre en priorité les trois classes d'actifs liquides Actions, Obligations d'entreprises et Obligations Souveraines. Elle s'insère pleinement dans notre philosophie d'Investissement Responsable.

Le modèle analyse 5 niveaux de risques et 5 niveaux d'opportunités en distinguant trois périodes ; horizon court terme (2020-2024), horizon moyen terme (2024-2035) et horizon long terme jusqu'en 2050. L'objectif est d'arriver à une neutralité carbone à horizon 2050. La mise en œuvre de la typologie de la TCFD conduit à identifier 5 secteurs (à savoir l'énergie, les transports, le bâtiment, l'industrie et l'agriculture) et 11 sous-secteurs à risques climatiques élevés dont 5 dès aujourd'hui (période 2020-2024). Elle focalise ainsi l'attention sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs à risque climat élevé, comme par exemple l'extraction de charbon, la production d'électricité à base de charbon thermique, les sables bitumineux ou le pétrole et gaz arctique, mais également les compagnies aériennes ou la viande de ruminant. En parallèle, 8 secteurs et 21 sous-secteurs à opportunités climatiques élevées ont été identifiés dont 13 dès aujourd'hui.

La feuille de route a fait l'objet d'une mise à jour en 2020, afin de prendre en considération l'urgence climatique et les réponses apportées par les différents acteurs économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'Union européenne. Elle prend également en compte le dernier scénario climatique de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) (« scénario durable ») compatible avec l'Accord de Paris :

<https://www.iea.org/reports/world-energy-model/sustainable-development-scenario>

La feuille de route est mise à jour tous les 18 à 24 mois, au rythme des progrès faits en matière de méthodologies de mesures, scope 3 et émissions de CO₂ évitées en particulier, d'accès aux informations et de maturité des analyses d'impact afin de réévaluer les actions.

Afin de concrétiser cette feuille de route climat, Edmond de Rothschild Asset Management (France) implémenté des outils avancés de mesure et de pilotage. Une série d'indicateurs climat, dont l'empreinte carbone, l'intensité carbone, les émissions économisées, sont notamment

disponibles pour les gérants. Il s'y ajoute un indicateur synthétique de risque climatique ainsi que la température implicite, basés sur la méthodologie de Carbon4 Finance. Les données sont en temps réel et donnent la possibilité au gérant de simuler l'impact d'une décision d'investissement. De façon plus générale, notre partenariat Carbon4Finance, conclu en 2021, est monté en puissance en 2022 ce qui nous a permis renforcer notre expertise, nos capacités d'analyse et notre reporting climat.

Ainsi, si la quasi-totalité des fonds ouverts gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) disposent depuis 2020 d'un reporting mensuel intégrant une empreinte carbone, les indicateurs climatiques communiqués dans ce reporting ont été considérablement enrichis en 2022 pour nos fonds article 8.

La politique d'exclusion charbon a été rendue plus restrictive en 2023 en baissant le seuil d'exclusion de 25% à 20% de la production ou de la capacité installée et en ajoutant un seuil d'exclusion en absolue.

Concernant les exclusions de secteurs et activités à risque climatique élevé, notre politique d'exclusion charbon a été complétée en 2022 par une politique d'exclusion d'énergies fossiles non conventionnelles, qui cible dans un premier temps sur l'exclusion des hydrocarbures en provenance de l'Arctique, de l'extraction des sables bitumineux, des forages ultra-profonds et de méthane de couche houillère.

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf>

VII STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Nous sommes en outre conscients que les enjeux du changement climatique sont étroitement liés à ceux de la préservation de la biodiversité.

Nous avons ainsi souscrit en 2022 à la base de données Biodiversity Impact Analytics de Carbon4 Finance qui fournit notamment l'indicateur « Global Biodiversity Score » (GBS). Ce score mesure l'intégrité des écosystèmes en liant l'activité économique de l'entreprise à sa pression sur la biodiversité et en traduisant celle-ci en impact sur la biodiversité. Les données de cette base sont accessibles à tous les gérants.

Edmond de Rothschild a par ailleurs rejoint en 2021 l'initiative Finance for Biodiversity dont les signataires s'engagent à collaborer et à partager les connaissances, de mener des engagements avec les entreprises, de mesurer l'impact de leurs investissements, de définir des objectifs de rendre compte publiquement des avancées dans le domaine de la biodiversité.

Comme mentionné ci-dessous, notre feuille de route climat sera élargie en 2023 aux enjeux biodiversité.

Plan d'amélioration :

La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ne pourra être donnée qu'à la suite de l'élargissement de notre feuille de route climat relative à la biodiversité.

VIII DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Nous sommes convaincus que l'intégration en amont des risques non financiers contribue à une meilleure compréhension des risques et des opportunités, et donc à l'identification des émetteurs qui ont un plus grand potentiel de performance sur le long terme.

Une première étape de la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques est constitué par les exclusions. Si celles-ci constituent un dernier recours, l'équipe de gestion a formalisé une politique d'exclusions concernant les secteurs qui lui semblent les moins compatibles avec notre démarche d'investisseur responsable, tels que les armes controversées, et, s'agissant des mandats article 8 SFDR, le charbon thermique et le tabac.

En 2022, notre politique d'exclusion concernant les mandats article 8 a notamment été renforcée par l'ajout d'une politique d'exclusion des énergies fossiles non conventionnelles qui cible dans un premier temps l'exclusion des hydrocarbures en provenance de l'Arctique, de l'extraction des sables bitumineux, des forages ultra-profonds et de méthane de couche houillère.

En allant plus loin, l'analyse ESG propriétaire effectuée intègre de nombreux critères sous l'angle à la fois risques et opportunités. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernant responsables.

Elle se prolonge par le choix d'une approche de sélection en absolu (Best-in-Universe) pour tous les fonds ouverts, à savoir la sélection d'émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Ce modèle d'analyse favorise ainsi clairement les secteurs et les activités tournés vers les solutions en matière de durabilité et défavorise les secteurs plus risqués.

La typologie des risques de transition identifiés par la TCFD est reprise :

- Régulation (Policy & Legal),
- Technologique,
- de Marché et de Réputation.

Le modèle d'analyse propriétaire EdR BUILD considère ainsi à la fois les risques physiques et les moyens mis en œuvre par les entreprises pour les atténuer (plus grande fréquence de sécheresse, cyclones, inondations etc. qui peuvent affecter les entreprises) et les risques de transition. Notre équipe de gestion analyse par exemple les objectifs (alignés avec les Accords de Paris par exemple) et les évolutions en termes d'émissions de GES. Mais elle regarde aussi les opportunités qui peuvent découler d'un positionnement favorable sur le sujet. Ces sujets sont particulièrement pondérés pour les secteurs les plus exposés.

Lorsque les gérants sélectionnent des OPC dans le cadre de la gestion des mandats Investissement Responsable, ils s'assurent que ceux-ci soient article 8 ou 9 selon la réglementation SFDR.

Ce modèle interne est complété par :

- ✓ un suivi mensuel des critères suivants pour chaque portefeuille modèle:
 - Scoring ESG : calculé à partir de la notation SFDR pour les fonds et à partir du modèle EdR Build pour les actions. Pour les entreprises non couvertes par EdR Build, nous faisons appel à d'autres prestataires externes spécialisés afin de produire un score.

- Une évaluation de l’alignement sur les ODD : analyse des opérations, des produits et des services des entreprises, de leurs pratiques et de leur contribution nette - positive et négative - à la résolution des principaux problèmes mondiaux. Nous évaluons le pourcentage d’allocation du portefeuille aux entreprises qui sont alignées de manière significative sur les ODD correspondants.
 - Alignement climatique (°C) : la trajectoire de réchauffement climatique (°C) de chaque entreprise du portefeuille sur la base de son empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3*), des efforts entrepris pour la réduire et de la stratégie annoncée pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. La trajectoire est dérivée de la performance individuelle de l’entreprise par rapport à une trajectoire de réchauffement de l’économie mondiale de 3,5°C. Les trajectoires des entreprises du portefeuille sont ensuite agrégées.
 - Economies d’intensité d’émissions de GES (retraitées) : les émissions économisées étant la somme des émissions évitées et des émissions réduites.
- ✓ un suivi trimestriel interne complété d’une analyse effectuée par la société Conser. Celle-ci nous permet de « challenger » et compléter les résultats de nos propres analyses. Nos portefeuilles gérés sous mandat sont composés d’OPC et d’actions en direct, l’analyse de Conser permet notamment de suivre les principales controverses concernant les entreprises détenues dans les OPC.

L’analyse Conser permet en outre d’effectuer une mesure de l’impact du portefeuille sur le changement climatique. Pour ce faire, elle agrège tous les poids des actifs dont les activités sont exposées aux combustibles fossiles (impact négatif) ou aux technologies propres (impact positif).

IX INFORMATION ISSUES DES DISPOSITIONS DE L’ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

Le groupe Edmond de Rothschild est conscient que ses investissements sont exposés à un risque de durabilité, qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la valeur des fonds et portefeuilles sous gestion. En conséquence, la gestion se base sur la politique d’investissement responsable et d’intégration des risques en matière de durabilité pour identifier et analyser les risques de durabilité

Les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (PAI) sont actuellement pris en compte dans le processus d’investissement de nos mandats « Investissement Responsable », conformément à notre politique « Investissement Durable », publiée sur notre site Internet.

Edmond de Rothschild (France) a effectué une première mesure PAI sur les facteurs de durabilité de ses investissements en 2022.

Cette prise en considération des PAI est progressive en raison d’une part, des faibles qualité et taux de couverture des données observées jusqu’à récemment et d’autre part, des typologies d’instruments financiers différentes et multiples sélectionnées dans le cadre de notre offre de gestion sous mandat. L’amélioration de la complétude et de la qualité de ces données nous permettra d’approfondir notre évaluation des incidences négatives et de développer le pilotage de ces indicateurs.

Cette progression, associée au développement de nos outils de suivi, permettra à Edmond de Rothschild (France) d’exploiter ces données de façon plus efficace en 2023.

<https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/banque-privee/publication-informations-durabilite>

AVERTISSEMENTS :

Le présent document a été établi par Edmond de Rothschild (France) en juin 2023.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue pas un élément contractuel.

Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild.

La responsabilité de Edmond de Rothschild (France) ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations.

EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 83 075 820 euros

RCS Paris 572 037 026 - ORIAS n° 07 033 943

T 01 40 17 25 25 - www.edmond-de-rothschild.fr